

## **ASSEMBLÉE DU 28 mai 2020**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 28 mai 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux (par visioconférence)

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Brody Flannigan soulève une question en lien avec le maintien de la barrière de protection des chauffeurs après la pandémie.

M. Dominic L'Heureux soulève une question en lien avec le respect des règles de distanciation sociale dans les autobus.

CA-2020-040

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2020
  
3. **Direction générale**
  - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1
  
5. **Direction des finances**
  - 5.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 13 070 000 \$
  - 5.2 Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 87, 137, 151, 152 et 155, concordance, courte échéance et prolongation
  
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Octroi de contrat – conception et développement des plateformes numériques
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Création d'un poste de préposé à l'entretien des abribus et des bancs
  - 7.2 Octroi de contrat – entretien ménager des édicules chauffeurs des parcs-o-bus, des stations du Rapibus et des kiosques du service à la clientèle
  - 7.3 Octroi de contrat – soutien et entretien pour le progiciel HASTUS 2013
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Nomination au poste de directeur de la Direction de la gestion de projets
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2020-041

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 avril 2020  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-042

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de  
13 070 000 \$**

---

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros **87, 137, 151, 152** et **155**, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des

soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 juin 2020, au montant de **13 070 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.</i>	99,07125	1 068 000 \$	0,800 %	2021	1,52333 %
		1 085 000 \$	0,950 %	2022	
		1 103 000 \$	1,050 %	2023	
		1 121 000 \$	1,200 %	2024	
		8 693 000 \$	1,350 %	2025	
<i>Valeurs Mobilières Desjardins Inc.</i>	98,74100	1 068 000 \$	0,800 %	2021	1,53129 %
		1 085 000 \$	1,000 %	2022	
		1 103 000 \$	1,100 %	2023	
		1 121 000 \$	1,200 %	2024	
		8 693 000 \$	1,250 %	2025	
<i>Marchés Mondiaux CIBC Inc.</i>	98,80182	1 068 000 \$	0,800 %	2021	1,54471 %
		1 085 000 \$	0,900 %	2022	
		1 103 000 \$	1,050 %	2023	
		1 121 000 \$	1,150 %	2024	
		8 693 000 \$	1,300 %	2025	
<i>Financière Banque Nationale Inc.</i>	98,86900	1 068 000 \$	0,900 %	2021	1,54537 %
		1 085 000 \$	1,000 %	2022	
		1 103 000 \$	1,100 %	2023	
		1 121 000 \$	1,250 %	2024	
		8 693 000 \$	1,300 %	2025	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.* est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
 APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de **13 070 000 \$** de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à la firme *Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.*;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020- 043

**Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 87, 137, 151, 152 et 155, concordance, courte échéance et prolongation**

---

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **13 070 000 \$**, qui sera réalisée le 11 juin 2020, répartie comme suit :

<b>Règlements d'emprunt numéro :</b>	<b>Montant :</b>
87	2 170 000 \$
137	4 875 000 \$
137	1 625 000 \$
151	1 400 000 \$
151	1 100 000 \$
152	800 000 \$
152	400 000 \$
155	560 000 \$
155	140 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>13 070 000 \$</b>

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les Règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les Règlements d'emprunt numéros 87, 137, 151, 152 et 155, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces Règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 8 juin 2020, un emprunt au montant de 2 170 000 \$, sur un emprunt original de 19 688 000 \$, concernant le financement du Règlement d'emprunt numéro 87;

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 11 juin 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du Règlement d'emprunt numéro 87;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE les Règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne  
75, boul. du Plateau, unité 109  
Gatineau, Québec  
J9A 3G1

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais. La Société, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt numéros 87, 137, 151, 152 et 155 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 11 juin 2020, le terme original du Règlement d'emprunt numéro 87, soit prolongé de trois (3) jours.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-044**

**Octroi de contrat – conception et développement des plateformes numériques**

---

ATTENDU QUE le site Internet ainsi que le portail clients « Mon Profil » nécessitent une mise à niveau importante;

ATTENDU QUE ces plateformes numériques sont essentielles afin d'informer la clientèle et de permettre l'option de rechargement en ligne et qu'un extranet employés est devenu un incontournable pour la Société afin de mieux communiquer et échanger avec ses employés;

ATTENDU QUE le 15 février dernier, la Société a procédé à un appel d'offres public afin de retenir les services d'un fournisseur externe pour le développement de ces plateformes numériques et que suite à celui-ci, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
<b>Spiria Digital Inc.</b>	<b>401 262,75 \$</b>
Libéo Inc.	605 429,61 \$

ATTENDU QU'à la suite de la plénière du 4 mai dernier ainsi qu'à l'évaluation détaillée de ces soumissions, le comité de sélection et la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de Spiria Digital Inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-057;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la conception et le développement des plateformes numériques soit octroyé à Spiria Digital Inc., au montant de 401 262,75 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-045**

**Création d'un poste de préposé à l'entretien des abribus et des bancs**

---

ATTENDU QUE le projet pilote pour l'entretien des abribus et des bancs s'est terminé à la fin mars 2020;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est échelonné sur une période de dix (10) mois, soit de juin 2019 à la fin mars 2020, et a permis d'obtenir une

évaluation juste de l'ampleur de la charge de travail, des fréquences requises pour le nettoyage des abribus et bancs ainsi que le ramassage des poubelles;

ATTENDU QUE les conclusions du projet pilote sont favorables à la poursuite de cette tâche à l'interne;

ATTENDU la nécessité d'embaucher un employé et de procéder à la création d'un poste de préposé à l'entretien des abribus et des bancs, pour un montant annuel de 97 000 \$, incluant la main-d'œuvre et les avantages sociaux;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste de préposé à l'entretien des abribus et des bancs à la Direction des opérations – Service de l'entretien;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-046

**Octroi de contrat – entretien ménager des édicules chauffeurs, des parcs-o-bus, des stations du Rapibus et des kiosques du service à la clientèle**

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour l'entretien ménager des édicules chauffeurs de ses parcs-o-bus, des stations du Rapibus ainsi que des kiosques du service à la clientèle, pour une période de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, et qu'à la suite de celui-ci, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (incluant les taxes)</b>
8926514 Canada inc.	134 867,23 \$
Nasco entretien ménager d'immeubles Inc.	173 093,13 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations – Service de l'entretien ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de 8926514 Canada inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-060;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien ménager des édicules chauffeurs des parcs-o-bus de la Société, des stations du Rapibus ainsi que des kiosques du service à la clientèle, pour une période de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, soit octroyé à 8926514 Canada inc., au montant de 134 867,23 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-047

**Octroi de contrat – soutien et entretien pour le progiciel HASTUS 2013**

---

ATTENDU QUE le contrat annuel de support et d'entretien du progiciel HASTUS pour les modules HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo 2016, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013 arrivera à échéance le 15 juin 2020;

ATTENDU QUE Giro inc. est le seul fournisseur possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE Giro inc. offre ce contrat de soutien et d'entretien au coût annuel de 143 727 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-061;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de soutien et d'entretien du progiciel HASTUS pour les modules HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo 2016, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013, soit octroyé à Giro inc., pour une période d'un (1) an à compter du 16 juin 2020, au montant de 165 250,12 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-048

**Nomination au poste de directeur de la Direction de la gestion de projets**

---

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Direction de la gestion de projets est actuellement vacant, en raison du départ à la retraite de son titulaire, Monsieur Sylvain Martel;

ATTENDU QUE la firme Métivier a été mandatée pour assister la Société dans la dotation de ce poste;

ATTENDU QUE trois (3) candidats ont été reçus en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Messieurs Marc Rousseau et Jean Brunet de la Direction générale et de Madame Charlène Auclair de la Direction des ressources humaines, recommande de retenir la candidature de Monsieur Claude Jacob;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Claude Jacob soit nommé au poste de directeur de la Direction de la gestion de projets, en date du 1<sup>er</sup> juin 2020, et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire de Monsieur Jacob soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe CS-2;



QUE l'organigramme de la Direction de la gestion de projets soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-049**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux